Le P'tit Roppois

Numéro 30 Janvier 2016

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 🖷 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. DÉCHAMBENOIT : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Fabien FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mlle Nathalie MUOT ☎ 03 84 29 89 20
Directrice adjointe : Mme Janine HELBLING

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

AMBULANCES / TAXIS : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 56 27 18

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 *Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H*
Médecins généralistes : Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle
Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien 06 31 27 73 24
TAXI GHIS – PANIC Ghislain 07 50 20 13 62 taxighis@hotmail.fr

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 13H30 à 16H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33
France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15
ERDF *(raccordements etc.)* : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 *(laisser sonner)* ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)
Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**
- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr
Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement
Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,
« *Au moment de la rédaction de ce 28ème éditorial de la série, des évènements tragiques ont secoué notre pays. Des fous ont terrorisé la région parisienne et ont fait un véritable carnage qu'aucune personne normalement constituée ne peut accepter…* » C'est ce que j'écrivais en janvier 2015. Malheureusement des événements bien plus tragiques encore nous ont secoués ce 13 novembre 2015. STOP, et encore STOP aux barbares !!

Autrement que s'est-il passé dans ce deuxième semestre de 2015 ? "LE" chantier de 2015, je veux parler de la rue de Phaffans, a fait l'objet de toutes nos attentions. Cela a duré un peu, mais le résultat est là ! Il reste toujours quelques finitions, mais on y arrivera. L'essentiel est que les riverains soient satisfaits et sur ce point, il semble que l'objectif soit atteint.

Au niveau de l'école, tout va bien pour les effectifs, stables pour les 4 classes de l'école élémentaire et les 3 classes de l'école maternelle. En ce qui concerne la restauration scolaire, nous atteignons des fréquentations record ; l'habilitation actuelle devra être revue à la hausse. Mais les RPI sont dans le collimateur du Préfet qui souhaite les supprimer de même que les petites structures qu'il voudrait voir rattachées à leurs communes (les CCAS par exemple). Si des RPI d'autres collectivités sont complexes dans leur fonctionnement et avec des biens intercommunaux indissociables, il n'en est pas de même chez nous. Nous fonctionnons actuellement en RPI sous une forme de « Convention déguisée », c'est le terme qui nous a été attribué lors d'une réunion en Préfecture. Nous ne nous opposerons donc pas à la volonté préfectorale ; ça ne change rien pour nous dans le fonctionnement, puisqu'avec mon collègue de Vétrigne nous avons convenu de poursuivre notre collaboration scolaire comme aujourd'hui mais dans le cadre d'une convention.

D'un point de vue budgétaire, après 2014 (-3 819 €) on a encore plus « resserré les boulons » pour 2015, mais la situation devient difficile. Les baisses de dotation se sont élevées à (- 15 073 €)
Pour 2015, une subvention exceptionnelle dans le cadre de la relance des Travaux Publics atténue « la douloureuse » mais il n'en sera pas de même en 2016 ! On parle déjà d'une diminution supplémentaire de 10 000 €, et autant en 2017 !! Au total 35 000 € au bout de l'échéance annoncée des trois ans. Donc, nous répétons que nous ne pourrons pas nous engager dans des promesses non tenables, il faudra probablement lever le pied dans les travaux d'investissement. *« On ne dépense que ce qu'on a »* une vérité facile à comprendre, je le répète. Notre salut, au moins partiel, pourrait provenir du développement de la commune, puisque les derniers chiffres officiels de l'INSEE nous font passer le seuil de 1000 habitants, très exactement 1005 à l'issue du recensement de janvier 2015 ; l'inconnue est de savoir quand ce sera pris en compte, a priori il y a deux ans de décalage !

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 30ème édition du P'tit Roppois et vous souhaite une bonne et heureuse année pleine de petits bonheurs et de réussite pour vous et vos proches.

Très cordialement à vous

ETAT CIVIL DU 2° SEMESTRE 2015

NOS JOIES …

Naissances

Le 4 septembre 2015
MAURICE Léo Jean Siméon
de MAURICE Jean-Guillaume et LEFORT Vanessa
2 impasse de la Grande Nouaie

Le 15 septembre 2015
LEVERNIER Énora Jeanne Denise
de LEVERNIER Pierre-Yves et PETITJEAN Sonia
46 rue des Chézeaux

Le 8 novembre 2015
REINSCH Jade
de REINSCH Dylan et JARDON Kimberley
12 rue du Château

Le 9 novembre 2015
MONCHY Faustine Élise Maria
de MONCHY Gregory et SCHAFFNER Amandine
1b rue du Commandant Arnaud

Le 5 décembre 2015
CLOR Héliott Johann Daniel
de CLOR Etienne et PÉQUIGNOT Cindy
26 rue d'Éguenigue

Le 13 décembre 2015
AUTHIÉ Adrien Serge Joël
de AUTHIÉ Maxime et STRIEGEL Camille
5 rue de Denney

Le 20 décembre 2015
KLOPFENSTEIN Tom Hubert Jacques Paolo
de KLOPFENSTEIN Eric-Hubert et GAZZURELLI Myriam
22 avenue du Général De Gaulle

Mariage

Le 14 novembre 2015

BONNOTTE Daniel et GALLIANO Lisa

NOS PEINES …

Décès

Le 27 mars 2015
EGLOFF Jack
85 ans
21 rue d'Éguenigue
(décès transcrit le 20 août 2015)

Le 20 juillet 2015
GRÄHLING Raymonde née LOMBARD
92 ans
8 avenue du Général De Gaulle

Le 7 août 2015
RUSCA Olga
94 ans
64 avenue du Général De Gaulle

Le 10 août 2015 **CHEVROLET Dominique née GROSSET** *63 ans* 19 rue d'Eguenigue	Le 31 août 2015 **DARD Mireille née COUCHOT** *89 ans* 12 rue de Denney
Le 25 octobre 2015 **RADIX Serge** *88 ans* 16 rue de Vétrigne	Le 2 novembre 2015 **HANECART Jeannine née KELLER** *89 ans* 13 rue de Phaffans
Le 8 décembre 2015 **CALAME Hélène née PONS** *74 ans* 5 rue du Château	Le 9 décembre 2015 **DEBORD Roger** *92 ans* Chez Mme Nicole WELFELE, 5 rue de la Cotate
Le 28 décembre 2015 **VEZANT Yvonne née BUISSONNET** *94 ans* Villefranche sur Mer (06)	

ELLE A ACCOMPLI SON DEVOIR ÉLECTORAL À 101 ANS

Les 6 et 13 Décembre 2015 étaient jours d'élections pour désigner nos représentants au nouveau Conseil Régional.

Avec une grande émotion nous avons accueilli Lucie FRELIN notre doyenne, qui a fêté 101 ans au mois d'avril dernier.

Sans hésitation elle a accompli son devoir électoral, vérification d'inscription sur la liste électorale (une simple formalité), choix des bulletins et de l'enveloppe puis passage à l'isoloir, vote et signature.

Bravo, mille fois Bravo !

Petit Rappel : Les prochaines élections auront lieu en 2017. Faudra pas oublier, on prend rendez-vous !

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.07.2015

POINT N° 1 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : CESSION DU LOT 8 DU LOTISSEMENT LES CHÉZEAUX II

L'objectif initial était de grouper l'indemnisation de l'assurance relative à l'incendie, la provision sur les impayés de la société New Jet Pneus (8 650 €) et une régularisation d'une vieille anomalie comptable datant de 1985 (30 ans !) concernant une opération de cautionnement d'un emprunt contracté par le Foyer Rural (42 122,64 €). Ces opérations pour ordre étant sans effet sur la trésorerie, le conseil en approuve le principe à l'unanimité.

Le second volet porte sur le 2ème lot vendu pour 59 K€ à intégrer dans les comptes avec la moins-value comptable de 4 360 € sur le patrimoine (faisant suite à une plus-value bien supérieure à l'engagement de cette opération). Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 2 : DEVENIR DE LA PARCELLE DE L'AIRE DE RETOURNEMENT DU LOTISSEMENT LES CHEZEAUX I

L'aire de retournement du lotissement "Les Chézeaux I" étant devenue inutile du fait de la continuation de la voirie sur « Les Chézeaux2 », il est convenu d'en refaire une parcelle à construire comme prévu initialement, mais il va falloir faire face à des contraintes administratives (permis modificatif). La viabilisation de la parcelle reviendrait à 6 069,72 € TTC hors gaz pour la pose des gaines pour l'ensemble des réseaux, mais sans les câbles. À cela il convient de rajouter les frais de bornage chiffrés à un peu moins de 1 000 €. Ce projet est adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 : ALSH : ACTUALISATION DU PRIX DES REPAS

La société SODEXO prévoyant une augmentation de 0,8 %, il est convenu d'augmenter le prix des repas dans la même proportion (5cts d'euro par repas) soit 5,65 € pour un enfant, 10,54 € pour deux enfants, 15,31€ pour 3 enfants et 19,57 € pour 4 enfants. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

POINT N° 4 : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ALSH

Les effectifs de fréquentation restent stables à la date du 30/07. Mais 9 familles habituellement utilisatrices du service n'ont pas encore répondu (+ certains nouveaux arrivants en PS de maternelle), il convient de renouveler l'ensemble des contrats et de réviser le calcul de l'annualisation en fonction de la prise en compte des jours de fractionnement. Il est également nécessaire de recruter une personne supplémentaire pour la restauration et les TAP (en CUI s'il y a des candidats). Ces projets sont adoptés à l'unanimité

POINT N° 5 : AVIS SUR LE PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CAB ET DES COMMUNES

Le Maire présente un rapport sur ce thème. Au-delà de la mutualisation entre les services de la CAB et de la Ville, certains personnels et certains équipements sont partagés. Le site de la rue Henri Dunant a été abandonné au profit de l'ancien mess de garnison. Les autres communes bénéficient du service d'instruction des documents d'urbanisme depuis le désengagement de l'État et d'autres mises à disposition de services à forte valeur ajoutée dans des compétences non transférées. Pour la mise à disposition de biens, les choses semblent plus difficiles (par ex la prise de compétence scolaire et extra-scolaire risquant d'être très coûteuse). À l'instar du maire au niveau de la CAB, le conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

<u>POINT N° 6</u> : REMBOURSEMENT D'UN ACHAT EFFECTUE PAR M. ROUSSEAU

M. ROUSSEAU ayant acheté sur Internet un pneu destiné au dépannage de la tondeuse de la commune réputé difficile à trouver dans le commerce local dans des délais raisonnables, il est convenu à l'unanimité de lui rembourser le prix de cet achat sur la base du justificatif produit, soit 47 €.

<u>POINT N° 7</u> : FLEURISSEMENT : SITUATION DE L'ARROSAGE, MESURES À PRENDRE

Pour remédier aux problèmes récurrents posés par l'arrosage en période de sécheresse, il serait opportun de créer une réserve d'eau d'environ 30 à 40 m^3 alimentée par les eaux pluviales de l'ALSH et en partie du château Lesmann. Il existe pour cela une aide incitative de l'Agence de l'Eau : 50% (travaux au plus tard 2 ans à partir de l'accord de subvention). Ce dispositif nous mettrait définitivement à l'abri des mesures de rationnement. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Dans le même ordre d'idées, il serait opportun de mettre en place un programme de pose d'enrobés sur les trottoirs en bon état mais sablés pour réduire progressivement les travaux de désherbage. Ce projet pourra être envisagé en 2016. Recenser les sections pouvant être traitées.

<u>POINT N° 8</u> : CHÂTEAU LESMANN : FACADES : MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX SUBVENTIONNABLES PAR LA CAB

À Jean ROSSELOT, Vice-Président de la Cab en charge des problèmes patrimoniaux qui nous fait l'honneur de sa présence, le Maire commence par présenter les travaux de réhabilitation du lavoir. M. ROSSELOT nous présente la nouvelle politique de la CAB en matière de valorisation du patrimoine : patrimoine vernaculaire, patrimoine de mémoire, patrimoine fortifié (ouvrages de SERRET DE RIVIÈRE), patrimoine contemporain (de l'Écopôle de Bourogne aux tétrapodes de la LGV), patrimoine familial (JARDOT, ENGEL, EHLINGER, VIELLARD, …). La CAB met en place une enveloppe de 500 K€ pour la durée du mandat, une somme certes limitée mais qui nous permettrait de bénéficier d'une aide de 15 K€ environ, à confirmer après chiffrage du projet (50 % du coût des travaux). Dans ces conditions, il est convenu d'engager une étude sur un programme de réfection de ces façades avec une première tranche de 30 000 € maxi de travaux subventionnables.

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires
Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.09.2015

***POINT N° 1* : FIXATION DES RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR LA CATÉGORIE C**

Mme Christine HEIDET pourrait être promue au grade supérieur. Compte tenu du nombre de personnes concernées, et en étant seule dans son grade, il est décidé à l'unanimité de fixer à 100 % le ratio promus/promouvables pour la catégorie C.

***POINT N° 2* : AMÉNAGEMENT MAIRIE : EXAMEN DES OFFRES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Après consultation de 5 prestataires, une seule offre est parvenue sur la base de 10,9 % sur l'estimation provisoire de 205 000 €, celle du cabinet LORACH qui se porte candidat avec 4 cotraitants pour un coût global de 22 345 € HT + 2 460 € pour la mission OPC. Le conseil examine l'offre et prend connaissance de l'avis de M. LOUNES de la CAB ; il est finalement convenu à l'unanimité de retenir cette offre.

***POINT N° 3* : ARRÊT DE BUS RUE DE VÉTRIGNE : EXAMEN DES OFFRES POUR LA MISE AUX NORMES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Après consultation de 3 entreprises, deux offres sont parvenues en Mairie dans les délais prescrits, à savoir celle des entreprises COLAS (10 121 € / granit d'Espagne ou du Portugal, 10 641 € en granit des Vosges) et PICHON (10 509 € bordures béton ou granit flammé pour 11 709,50 €). Après examen des offres, il est convenu à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise COLAS.
Quant à l'arrêt de bus de la Poste, il est classé prioritaire (desserte de l'IME) et estimé à 15 K€ ; il sera pris en charge par Optymo.

***POINT N° 4* : ACCESSIBILITÉ : PRÉSENTATION ET APPROBATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE CONCERNANT LES BÂTIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC**

L'ALSH étant conforme aux normes d'accessibilité, une attestation dans ce sens est adressée à M. le Préfet. Pour le Château Lesmann, il convient d'établir des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Les dossiers sont présentés en séance et approuvés par l'assemblée à l'unanimité. (Annexe 1 pour le Château Lesmann et annexe 2 pour la mairie).

***POINT N° 5* : CLASSE EXTERNALISÉE DE L'IME : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Compte tenu de l'expérience positive des années précédentes, il semble logique de donner suite à la demande de l'IME. Le Maire donne lecture de l'avenant proposé pour l'année 2015-16 qui concerne 7 enfants. Il est autorisé à l'unanimité à le signer.

***POINT N° 6* : SIAGEP : POUR OU CONTRE LA DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT D'ÉNERGIE**

Compte tenu des résultats de la dernière réunion du SIAGEP, ce point est devenu sans objet et donc retiré de l'ordre du jour. Néanmoins le maire résume sa campagne au niveau départemental (information aux parlementaires, aux maires, aux délégués de toutes les communes) contre une velléité de mise en place d'une taxe sur l'électricité, de plus envisagée dès le départ au maximum (8,5%). Cette taxe facturée directement aux familles serait de l'ordre de 22 500 € par an, alors que le coût de l'entretien pris en charge par le Siagep en contrepartie est de l'ordre de 3 000 € par an. De plus, la commune paierait elle-même la taxe.

Au SIAGEP, cette proposition a été rejetée par les délégués des communes par 86 voix contre, 37 voix pour et deux abstentions.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.10.2015

POINT N° 1 : PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE

Il s'agit de prendre les dispositions permettant d'assurer l'avancement de Mme Christine HEIDET. En conséquence, le conseil approuve cette disposition.

POINT N° 2 : PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE

Dans le prolongement de la décision précédente, il est convenu de créer le poste correspondant au nouveau positionnement de Mme Christine HEIDET dans la grille.

POINT N° 3 : PERSONNEL : CONVENTION DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DE MME HELBLING

Dans le cadre de la prise en charge de la formation de Mme HELBLING au BP JEPS, il est décidé de mobiliser ses droits à formation à hauteur des 120 heures de droits individuels à la formation qu'elle a accumulées à ce jour. Le volume de 1344 heures dépassant largement le quota disponible, il est convenu à l'unanimité d'assortir cette mesure d'une obligation de service de 5 ans. En cas de non-respect de cette disposition, un calcul prorata temporis sera effectué.

POINT N° 4 : PERSONNEL : PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les trajets effectués par le personnel pour des approvisionnements en matériel font déjà l'objet d'un défraiement. La question se pose pour les autres trajets, notamment entre l'école primaire et l'école maternelle. Il est convenu à l'unanimité de prendre en charge ces frais de déplacement dans la mesure où ils ne font pas partie du trajet habituel domicile - travail ou représentent un déplacement en dehors du trajet.

POINT N° 5 : ASSOCIATIONS : VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Il est convenu de renouveler les subventions versées aux associations dans les mêmes conditions qu'en 2014. Cette décision est prise à l'unanimité sous réserve de fourniture des comptes de l'association pour ce qui concerne le BRCL.

Dénomination	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Football-club de Roppe (BRCL)	485	485	530	530	530	530	
Anciens combattants	165	165	180	180	180	180	
Donneurs de sang	85	85	95	95	95	95	
Sclérosés en plaques	40	40	45	45	45	45	
Burkina Faso	105	105	115	115	115	115	
Collectif "Résistance et déportation	32	32	35	35	35	35	
Age d'or	85	85	95	95	95	95	
35° R.I. (1)				150	150		
Assistantes maternelles			150	150			
Amis de l'orgue (2)		100	55	55	55	55	
Total annuel :	997	1097	1300	1450	1300	1150	

(1) CABAT : cotisation pour l'aide à la réinsertion des blessés en opération
(2) 50€+50€ au titre du lancement de l'Association en 2011

POINT N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPÉRIES SURVENUES DANS LES ALPES MARITIMES

Comme pour les autres événements similaires, il est convenu à l'unanimité de verser une aide de 200 € en faveur des victimes de ces intempéries.

<u>POINT N° 7</u> : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BAROCHE : RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE ET BAIL AMPHYTÉOTIQUE

Le presbytère restant désormais sans affectation, une commission chargée de la réflexion sur le devenir du bâtiment a fait diverses propositions parmi lesquelles la conclusion d'un bail emphytéotique de 60 ans au profit de Territoire Habitat qui assurerait dans l'immédiat la réhabilitation complète du bâtiment et sa transformation en 4 logements et qui s'engagerait en fin de bail à restituer le bâtiment remis en état et doté d'une toiture neuve.

Cette proposition paraît séduisante mais il reste à vérifier que le Syndicat Intercommunal de la Baroche est bien propriétaire du bâtiment avant de signer un tel bail. Dans cette hypothèse, la commune de Roppe se trouverait historiquement copropriétaire du bâtiment, comme de l'église, du cimetière et de l'école maternelle et demande par conséquent sa réintégration au Syndicat pour la gestion et l'entretien de ce parc immobilier. Cela supposerait simplement que les frais de fonctionnement de l'école maternelle pourraient désormais faire l'objet d'une convention entre les communes utilisatrices au lieu d'être gérés par le syndicat, si celui-ci n'est pas dissous par les dispositions de la loi NOTRe.

Dans ces conditions et sous réserve d'une clarification de ces différents points, la commune de Roppe émet unanimement un a priori favorable à cette proposition sous réserve que la participation du Syndicat de la Baroche au plan de financement fasse l'objet d'un emprunt d'une durée raisonnable de façon à parvenir à un étalement de la charge correspondante.

<u>POINT N° 8</u> : LOI NOTRe : PROJET DE SHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

En introduction de ce point, le Maire expose le devenir des différentes structures suite à la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe. Cette dernière nous impose notamment de regrouper les intercommunalités de moins de 15 000 habitants, ce qui nous ferait passer, d'après le projet du Préfet, de cinq intercommunalités à trois, à savoir CCHS+CCPSV, CAB+CCTB, et CCST.

Il est également question d'un pôle métropolitain de 309 000 habitants reprenant sensiblement le zonage de l'Aire urbaine BMH auquel s'ajoutent les EPCI du nord du Doubs, avec possibilité ultérieure de s'associer à Mulhouse.

Sur un plan plus local, il est prévu de supprimer l'essentiel des syndicats intercommunaux (gestion de structures d'éducation, syndicats relevant de compétences des EPCI, RPI, syndicats de gestion de biens intercommunaux). En clair, il s'agit de supprimer l'essentiel des 47 structures intercommunales pour n'en conserver que 13 !

Pour ce qui nous concerne, cela devrait nous conduire à la suppression du RPI avec Vétrigne (créé en 2007 sur les conseils de la Préfecture et de l'Education Nationale), au bénéfice d'une convention, puisque les deux Maires de Vétrigne et Roppe ont émis le souhait de faire perdurer le mode de fonctionnement actuel (Maternelle à Vétrigne et élémentaire à Roppe) qui du point de vue de la fréquentation est un succès incontestable.

Après un examen approfondi de la situation, il est constaté que :

- le syndicat actuel n'est qu'une structure de gestion,
- les bâtiments sont restés propriétés à part entière de chaque commune, et qu'il n'y a pas d'autres propriétés intercommunales,
- le personnel employé par le RPI est bien ciblé, qu'il n'est pas remis en cause et peut parfaitement relever de la compétence de la commune où il exerce par un simple transfert,
- les marchés d'entretien en cours peuvent être transférés par voie d'avenant, les entreprises n'étant donc pas pénalisées,
- le transport scolaire entre les deux communes est maintenu tel qu'il est, c'est-à-dire 4 fois par jour, mais qu'il convient d'approfondir le mode de facturation du SMTC (contact en cours),
- l'intérêt des élèves et des familles n'est pas remis en cause,
- le prix de revient de la scolarité des élèves de chaque établissement n'en est pas affecté,
- la restauration scolaire organisée par la commune de Roppe pourra accueillir comme actuellement les élèves des deux communes,
- le périscolaire organisé par la commune de Roppe n'est pas remis en cause,
- les TAP n'en souffriront pas, étant organisés actuellement sur chaque site.

Dans ces conditions, la municipalité de Roppe, constatant qu'il ne s'agit que d'administratif, les deux communes retrouvant leurs compétences qu'elles avaient déléguées au RPI, donne un avis favorable à l'unanimité, moins deux voix, à ce schéma, mais sollicite le concours de la Préfecture pour l'élaboration d'une convention avec la commune de Vétrigne reprenant l'ensemble des missions relevant actuellement du RPI, en y ajoutant les conditions de remboursement du déficit de la restauration scolaire et du périscolaire organisés à Roppe.

POINT N° 9 : RPI ROPPE – VÉTRIGNE : PROJET DE DISSOLUTION

Dans le prolongement du point précédent, le conseil se prononce à l'unanimité moins deux voix pour le projet de dissolution au bénéfice d'une convention pluriannuelle dont la durée reste à définir afin de préserver l'avenir, et renouvelable par tacite reconduction. Le contenu reprendrait l'ensemble des missions relevant actuellement du RPI avec incorporation des modalités de remboursement du déficit des services de restauration scolaire et périscolaire. Pour son élaboration, l'aide et les conseils de la Préfecture sont sollicités.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.11.2015

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le vendredi 13 novembre dernier. Cet hommage se poursuit par le chant de l'hymne national.

POINT N° 1 : PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE À 6,50 H

Afin de suivre l'évolution des besoins d'accompagnement à l'ALSH, s'agit d'augmenter l'horaire de travail de Mme Erika SCHERRER. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 2 : PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE À 7,50 H

À l'unanimité et dans le prolongement de la délibération précédente, le poste de Mme SCHERRER est créé à 7,50.

POINT N° 3 : PERSONNEL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME HELBLING

Pour les mêmes raisons, l'horaire de travail de Mme Janine HELBLING est porté à l'unanimité à 35 heures hebdomadaires soit un temps plein annualisé.

***POINT N° 4* : PERSONNEL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MLLE MUOT**

Il en est de même pour le poste de Mlle Nathalie MUOT qui est également porté à 35 heures hebdomadaires à l'unanimité.

***POINT N° 5* : DETR 2016 : DOSSIERS À PROPOSER**

Le dossier de l'ascenseur de la Mairie n'étant pas prêt, il est convenu à l'unanimité de proposer les façades du Château Lesmann avec une possibilité d'émarger pour 15K€ au titre de l'aide par la Cab pour les bâtiments entrants dans le patrimoine communal. Seront compris le remplacement des fenêtres du premier étage et les mises aux normes d'accessibilité (mains courantes le long des escaliers). Ce dossier est éligible de 20 à 40%.

À tout hasard, un second dossier sera présenté, s'il est éligible, pour la création d'une réserve d'eau au titre de laquelle il serait déjà possible d'obtenir une aide de 50 % de l'agence de l'eau.

***POINT N° 6* : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Suite au réaménagement du prêt du Crédit Agricole, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour couvrir les besoins financiers de cette fin d'année. En clair, les économies d'intérêts sont réaffectées sur d'autres postes où se manifestent des besoins sans changer le montant du budget. Ces mesures sont adoptées à l'unanimité. Il est décidé de passer 3000 € du compte 2313 au compte 1641 pour pouvoir payer le capital de l'emprunt suite au réaménagement du prêt souscrit auprès du crédit agricole.

***POINT N° 7* : ASP – FONDS D'AMORÇAGE : ORDRE DE PAIEMENT**

Le montant du fonds d'amorçage 1 533.33 € concernant les temps d'activité périscolaires sera perçu prochainement et devra être versé au RPI. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

***POINT N° 8* : ASRE : ORDRE DE PAIEMENT AU RPI ROPPE-VETRIGNE**

Il en est de même pour l'ASRE versée par la CAF dont le reversement est adopté à l'unanimité. L'ASRE allouée est de 1 263.50 €.

***POINT N° 9* : PRISE EN CHARGE DE LA LIAISON LES CHÉZEAUX I – LES CHÉZEAUX II**

Pour une question de cohérence, il est convenu à l'unanimité de prendre en charge la liaison Chézeaux I – Chézeaux II pour un coût global de près de 5 710,68 €. En contrepartie le cheminement piéton à la Grande Nouaie est différé à 2016, avec l'accord de la CAB.

COLAS Est

BELFORT / HAUTE-SAÔNE

RD 83 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 29 85 64 Fax : 03 84 57 39 41

www.colas-est.fr

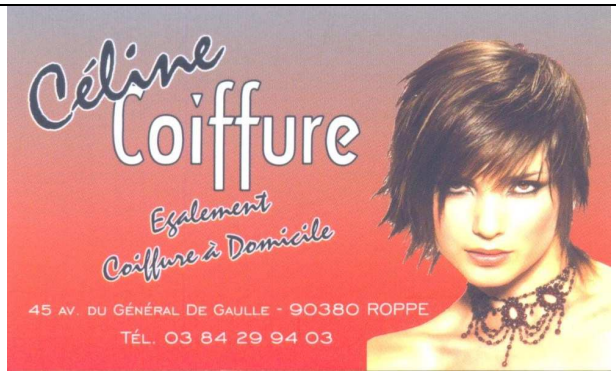

Horaires d'ouverture :
Du mardi au jeudi
9h00 à 12h00 et 14h à 19h00
Vendredi : Non stop de 8h30 à 18h30
Samedi : Non stop de 8h00 à 16h30

À domicile
06 06 52 23 46

***POINT N° 10* : ASSURANCES : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SMACL**

La conclusion d'un nouveau contrat dans les mêmes conditions et au même prix que le contrat actuel arrivé à échéance nous est proposée. À noter que malgré le sinistre de la rue Sous le Vernois, la SMACL n'a pas augmenté notre cotisation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

***POINT N° 11* : ASSURANCES STATUTAIRES : ADHÉSION AU CONTRAT-GROUPE POUR L'ASSURANCE DES FRAIS DE PERSONNEL**

La compagnie d'assurance concernée retenue par le Centre de Gestion (St Honoré, filiale de Groupama) nous annonce un passage de 10 à 15 jours de carence, une proposition pas forcément intéressante (environ 300 € par arrêt) malgré une baisse du taux de 6,80 à 6,40 % sur la masse salariale, et déjà rejetée par certaines communes. Mais il convient tout de même que la commune soit assurée. Dans l'immédiat, il est décidé à l'unanimité de donner suite à cette proposition d'adhésion en attendant une promesse du CDG de négocier une variante ramenant le délai de carence à 10 jours dans le courant de 2016.

***POINT N° 12* : URBANISME : TAXE D'AMÉNAGEMENT SECTEUR CHEMIN DES MINES**

Cette taxe est révisable tous les ans au plus tard au 30/11 pour une application au 1er janvier de l'année suivante. Des projets de construction sont annoncés dans ce secteur UB au POS alors que la voirie n'est pas adaptée et que des frais conséquents sont à prévoir pour les réseaux, notamment ERDF. Dans ces conditions, il est convenu unanimement de porter le taux de la taxe d'aménagement à 12 % dans ce secteur.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.12.2015

***POINT N° 1* : PERSONNEL : CONTRAT RINGENBACH CORALIE**

Le contrat CAE-CUI de Coralie RINGENBACH arrivera à échéance début janvier 2016. Après concertation avec Nathalie MUOT, Directrice de l'ALSH, il est convenu à l'unanimité de proposer à Coralie RINGENBACH un CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

***POINT N° 2* : MAINTENANCE DU DÉFIBRILLATEUR : CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ D-FIBRILLATEUR**

Le contrat de maintenance du défibrillateur est arrivé à échéance. Le nouveau contrat proposé s'avérant beaucoup plus cher, il a été boudé par tous les destinataires. Le prestataire initial a donc repris contact avec toutes les communes ayant participé à l'achat groupé initial et leur propose un tarif réduit. Dans ces conditions, il est convenu unanimement de donner suite à cette nouvelle proposition pour un montant annuel de 156,40 €.

***POINT N° 3* : CONTRAT DE STATISTIQUES ET ENTRETIEN DE LA SOCIÉTÉ WEBSTATS (RADAR PÉDAGOGIQUE)**

Même si les relevés peuvent être faits en interne chaque quinzaine, les 216 € prévus au contrat comportent également un contrôle de la batterie et de l'état de l'appareil. Le conseil décide à l'unanimité de donner suite à cette proposition de la société WEBSTATS.

POINT N° 4 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'OUVERTURE À DISTANCE DES PORTES DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE

Pour faire suite au renforcement du plan Vigipirate et à la demande de l'Éducation Nationale, il devient nécessaire de maîtriser les conditions d'accès aux locaux de l'école et par voie de conséquence de la Mairie. Des contacts sont pris pour mettre en place un système de contrôle d'accès à base de supports vidéo. Un premier chiffrage provient de la société Baumgartner pour un montant de 8 316 € TTC. Il est convenu unanimement de lancer d'autres consultations compte tenu de l'importance de la somme.

POINT N° 5 : ALSH : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA CHAUDIÈRE

La chaudière de l'ALSH n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrat annuel, il est convenu unanimement d'accepter l'offre faite par l'entreprise GRETER qui assure déjà la maintenance de la chaudière de l'école (380 € par an à ce jour).

POINT N° 6 : LOI NOTRe : DISSOLUTION DU CCAS

La structure peut être dissoute dans les communes de moins de 1500 habitants. Ses activités, limitées, peuvent rattachées au budget communal. Ce qui représente un petit gain de temps au secrétariat (plus de budget), et aussi dans les instances supérieures (trésor public, contrôle de légalité) Par conséquent il est convenu à l'unanimité d'accepter la dissolution du CCAS à compter du 1er janvier 2016. Il sera remplacé par un comité consultatif composé des mêmes personnes.

POINT N° 7 : DEMANDE D'ACHAT DE 100 M² ACCUEILLANT L'ANTENNE TDF

Il s'agit d'un point d'information suite à une offre de la société TDF qui souhaite se porter acquéreur pour 29 000 € de la parcelle sur laquelle est implantée l'antenne de téléphonie mobile. Les loyers que nous percevons actuellement s'élèvent à 2 850 € annuels. Il est convenu de poursuivre la négociation.

POINT N° 8 : CHOIX DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DE PHAFFANS

L'extension du réseau d'eaux pluviales réalisée rue de Phaffans nécessite un amortissement. La CAB amortit ce type d'équipement sur 60 ans ! Nos autres réseaux étant amortis à ce jour sur 15 ans, il est convenu à l'unanimité de faire de même pour celui-ci.

POINT N° 9 : ALSH : AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES TARIFÉES

Certains parents ont besoin de l'ALSH pour plus de 100 heures. Par conséquent il est décidé unanimement de prolonger la grille tarifaire jusqu'à 130 heures en étirant la formule.

POINT N° 10 : PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE 11 DU LOTISSEMENT DE LA GRANDE NOUAIE

Après nouvelle proposition de la part d'un couple acquéreur, il est décidé à l'unanimité de céder cette parcelle de 8,03 ares au prix de 60 000 €.

L'ARMEE DE TERRE RECRUTE

Devant la recrudescence des attentats, il a été décidé d'atténuer la diminution des effectifs de la Défense pour renforcer dans la durée la protection du territoire national. De nombreux emplois sont ainsi proposés dans les différentes spécialités de l'armée de terre.

ARMEE DE TERRE

Pour tous renseignements :

C.I.R.F.A.
29 boulevard Richelieu
90000 BELFORT
Tél. 03 63 78 22 45
Du lundi au vendredi de 9H à 18H

VIGIPIRATE

Suite aux évènements du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété par le Président de la République. On ne peut bien sûr qu'approuver. Mais tout cela a une conséquence : c'est la dégringolade en cascade des instructions des Ministres, Préfets de Région, Préfets, Recteur, Inspections d'académie, pour finir chez le Directeur d'école. Tout cela est dans l'ordre logique des choses. Mais quelle est donc la demande ?

« Dans le cadre du plan Vigipirate, ma hiérarchie me demande:

- fermeture de l'école : veiller à fermer les portails à clés sur le temps scolaire.

- De plus, il est précisé dans le courrier ci-joint " interdire le stationnement devant les écoles [...] en liaison avec les services de police ou de gendarmerie et les municipalités".

Très facile à appliquer lorsque le site est uniquement scolaire, mais autrement plus difficile lorsqu'on est en site partagé comme à Roppe.

La réponse de la municipalité est toutefois sans ambiguïté : « D'accord, avec application immédiate de la mesure. Cela implique la fermeture de l'accueil au public le mercredi matin, (avec report sur d'autres créneaux horaires) puisque les portes doivent être fermées à clé. Seules pourront être acceptées les personnes qui possèdent une clé, charge à elles de refermer immédiatement derrière elles. La sécurité des enfants passe avant tout.

Ce n'est pas sans compter maintenant avec la réticence de l'Éducation Nationale, qui demande de mettre une sonnette pour les retardataires. Allons bon ! Il fut un temps où les sanctions contre les retardataires pleuvaient, c'était dissuasif ! Mais les temps changent « l'exactitude n'est plus la politesse des rois » Malheureusement !! Le rappel des horaires à respecter est fait !

CONSÉQUENCES DE LA LOI "NOTRe" POUR LA COMMUNE DE ROPPE

Suppression du RPI

Il est explicité que les petites structures, et notamment les RPI, doivent disparaître. Rappelons tout de même que notre RPI n'est pas si vieux que ça (2007) et a été fortement encouragé par tous les acteurs (parents, enseignants, Éducation Nationale, Préfecture).

Cependant, après un examen approfondi de la situation, il est constaté que :

- Le syndicat actuel n'est qu'une structure de gestion
- Les bâtiments sont restés propriétés à part entière de chaque commune, et qu'il n'y a pas d'autres propriétés intercommunales,
- Le personnel employé par le RPI est bien ciblé, qu'il n'est pas remis en cause et peut parfaitement relever de la compétence de la commune où il exerce par un simple transfert,
- Les marchés d'entretien en cours peuvent être transférés par voie d'avenant, les entreprises n'étant pas pénalisées,
- Le transport scolaire entre les deux communes est maintenu tel qu'il est, c'est-à-dire 4 fois par jour, et que le SMTC a d'ores et déjà donné son accord pour facturer directement à chaque commune suivant une convention précise à établir,
- L'intérêt des élèves et des familles n'est pas remis en cause,
- Le prix de revient de la scolarité des élèves de chaque établissement n'en est pas affecté,
- La restauration scolaire organisée par la commune de Roppe pourra accueillir comme actuellement les élèves des deux communes,
- Le périscolaire organisé par la commune de Roppe n'est pas remis en cause,
- Les TAP n'en souffriront pas, étant organisés actuellement sur chaque site.
- Le Maire de Vétrigne est tout à fait d'accord pour poursuivre nos collaborations scolaires, et qu'il lui paraissait évident que le Préfet aurait le dernier mot,

Par conséquent, il n'est pas fait opposition à la suppression de la structure RPI, celle-ci étant remplacée par une convention. À suivre.

Suppression des CCAS

Cette même loi demande aussi la suppression des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Nous venons de passer les 1000, l'horizon 1500 est lointain. Par conséquent, vu la possibilité de gérer les affaires sociales directement par l'intermédiaire du budget général (qui a toujours abondé le CCAS, sauf en 2015), il n'est pas fait non plus opposition à la demande du Préfet.

Quelles conséquences ?

- Il n'y aura plus de budget spécifique CCAS. Voilà une tâche de moins au niveau communal pour le secrétariat, mais aussi pour les autres instances au-delà de la commune telles que la trésorerie et le contrôle de légalité,
- Le fonctionnement est tout à fait possible avec les mêmes personnes, y compris les extérieurs, sous forme de comité consultatif, comme tous les autres comités existants.

Le Conseil Municipal a donc accepté la suppression de la structure administrative CCAS mais poursuivra ses actions par le biais du budget communal.

RUE DE PHAFFANS (SUITE)

Le P'tit Roppois n°29 de juillet dernier en parlait, les travaux ont été poursuivis tout au long l'année 2015. Il reste quelques points de détails de finition. Ils seront réglés dès le retour de congé de fin d'année de l'entreprise.

La couche terminale en enrobé était prévue seulement à la fin des travaux de bordures de l'ensemble de la rue, mais il n'était pas concevable d'attendre une date pas très sûre dans le temps. L'entreprise Colas a donc reçu l'ordre de service pour ce faire.
L'application a été menée en un temps record, avec la prise en compte des jours d'accès à nos deux entreprises pendant les vacances.
Puis le marquage horizontal a été réalisé dans la foulée, rendant bien lisibles les couloirs de circulation.

En complément, le traitement de l'entrée d'agglomération coté Phaffans, et conformément aux suggestions présentées à la présentation du projet, a pu être réalisé.

Avant travaux

Après travaux

Des aménagements paysagers devraient encore plus marquer cette entrée d'agglomération et contribuer à faire ralentir.
Le financement de l'opération a pu faire l'objet d'une dotation imprévue mais bienvenue, au titre de la relance des travaux publics en 2015, soit 40% au total décomposés comme suit : 20% Conseil Régional + 10% Conseil Départemental + 10% Communauté d'Agglomération Belfortaine. Un grand merci à tous ces partenaires.

LA COMMUNE RÉUTILISE LES VIEILLES PIERRES

L'ancienne ferme Seigeot au 56 Avenue du Général De Gaulle était entourée en partie d'un mur en pierres taillées en grès. Un accord avec Territoire Habitat, acquéreur de la parcelle pour la construction de logements, a permis la récupération de ces pierres pour s'en resservir.

C'était quand même plus judicieux que de les mettre en décharge ou en concassage. Elles ne peuvent être réemployées que dans des cas précis, notamment pour leur intégration dans du bâti ancien. Elles ont été soigneusement démontées.

C'est ainsi que le muret de soutènement du lavoir rue de Phaffans a été construit avec ces pierres de grès, plutôt que d'utiliser du béton. L'effet est concluant. Il a même été possible d'aménager un recoin qui peut être utilisé pour s'asseoir.

En ce qui concerne les piliers d'entrée en grès massif de l'ex propriété Seigeot, la difficulté était leur poids considérable : 2 tonnes !
Néanmoins avec un engin de terrassement la tâche pouvait être réalisée.
Les deux piliers ont été reposés au droit des escaliers entre la place du Château Lesmann et le chemin accédant à l'éco-point situé à l'arrière du bâtiment.
Là aussi l'intégration dans le site est harmonieuse.

JOBS D'ÉTÉ 2015

Ça reste une constante : pendant les mois de Juillet et Août, deux mois d'emplois sont consacrés par la Commune à l'emploi saisonnier de jeunes pour venir en appoint à Didier et Mickaël pour divers travaux d'été, tels que l'aide au désherbage, la tonte, l'entretien des peintures de bâtiments etc. Le but premier est d'aider les candidats à mieux pouvoir financer leur permis de conduire.
Le plein de candidatures a été réalisé dès le lancement de l'action en 2008 et cette année 2015 nous avons reçu 6 candidatures. Devant ce nombre de postulants, les critères précédents ont été renouvelés, à savoir une période de travail d'au moins deux semaines et le non renouvellement de candidatures déjà retenues précédemment de façon à faire « tourner » au maximum.
Après validation de cette procédure avec les candidats, un tirage au sort entre les postulants a été effectué.
C'est ainsi qu'ont été retenus :

Matis CHASSARD-THIRIAT
s'occupant de l'espace floral rue du Commandant Arnaud

Lucas MENDES, à l'arrosage rue de Phaffans
(bien protégé du bruit de la pompe)

Pierre HOYET
à l'arrosage de l'espace jardinage de l'école

Valentin GARET
après la taille de la haie du parking de la Mairie/Ecole

ACCÈS AUX CHEZEAUX II

La voirie avant travaux

Il s'agit d'une longueur d'une centaine de mètres qui présentait une largeur insuffisante pour permettre le croisement des véhicules dans de bonnes conditions.

L'opération consistait à « calibrer » la chaussée à une largeur identique à celle de la voirie interne du lotissement.

Après la pose d'un géotextile anti-contaminant, il a été nécessaire de mettre en place un corps de chaussée pouvant résister aux charges passantes, notamment de véhicules de chantier, puisqu'une bonne partie des lots n'est pas encore commercialisée.

Et voilà le résultat

La partie située entre la rue du Stade et l'entrée du lotissement est une voie communale située hors périmètre du lotissement.

Son aménagement est donc une charge communale et doit être pris en compte financièrement sur le budget communal.

Préparation de la structure de chaussée

Un bi-couche terminal en assure la stabilité et l'étanchéité.

Il est impératif de prévoir une stabilisation du corps de chaussée avant de mettre en œuvre la couche terminale d'enrobé.

Une petite rectification d'un muret particulier en entrée de rue s'avère nécessaire.

ELAGAGE D'UN ARBRE AU-DESSUS DE LA COUR DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Il devenait un peu envahissant.

C’était une volonté de le garder lors de l’opération de réhabilitation menée par Territoire Habitat (TH90).

Puis, comme les abords du 35 avenue du Général De Gaulle sont naturellement revenus à la Commune, cet arbre, un Cyprès de Leyland (Cupressocyparis leylandii) nous était cédé par la même occasion.

Mais par son développement, il s’approchait de plus en plus de la Mairie ; il amenait aussi de l’humidité et il devenait gênant pour les chéneaux de la Mairie.

Le couper ?

Ce n’était pas dans l’air du temps, il amène aussi un peu d’ombre pour la cour de récréation de l’école.

Jean-Guillaume MAURICE, conseiller municipal depuis le début du présent mandat, est très à même de nous réaliser une opération d’élagage puisque c'est justement là son métier.

Il l’a fait à titre bénévole. Un peu guidé depuis le sol et prenant toutes les mesures de sécurité adéquates, il a « éclairci» cet arbre en coupant les branches gênantes, sans déséquilibrer son port.

Il vous salue depuis le milieu de l’arbre !

Les murs et les chéneaux sont désormais hors d’atteinte pour un bon moment.

2015-16 À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'effectif total de l'école maternelle du RPI ROPPE VÉTRIGNE totalise à ce jour 77 élèves répartis en trois classes de niveaux :

- La classe des petits compte un effectif de 24 élèves, encadrée par Virginie ERNY et Céline DENERIER, atsem.
- La classe des moyens tenue par Fabio TENISCI accueille 24 élèves
- La classe des grands comporte 29 élèves, classe confiée à Jean DÉCHAMBENOIT et Aude RIEGEL, secondés par Christine MATHIEU et Émeline CANLERS, atsems.

Le projet pédagogique de l'année est basé sur l'eau.
Grâce au soutien de l'association de parents RV NOS ECOLIERS, les élèves ont bénéficié de la présentation d'instruments de musique d'un groupe de musique et la présentation d'un spectacle de marionnettes TCHICO.

Pour la fin d'année, les enfants ont présenté un petit spectacle de chants et de danses aux enfants de l'IME de Roppe qu'ils accueillent tous les mercredis matins à l'école maternelle.
Les élèves de grande section ont également pu profiter d'un spectacle de jeunes musiciens de France à Belfort.

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lors de cette première partie de l'année scolaire, les enfants de Roppe et Vétrigne, qui fréquentent l'école élémentaire de Roppe, ont participé à plusieurs sorties pédagogiques ou sportives.
Ils ont souhaité en dire quelques mots ...

École et cinéma :

Les classes de CE2/CM1 (M MALVOISIN) et CM1/CM2 (M MARIE) se sont rendues au cinéma des quais afin de visionner le film *Transport en commun.* Voici la réaction de quelques élèves :
« J'ai trouvé amusant lorsque le chauffeur du taxi monte sur sa voiture. » « J'ai trouvé le voyage de Dakar à St Louis un peu trop court. » « J'ai apprécié lorsque la coiffeuse essaie d'éviter sa tante et se cache en la croisant au moment de l'accident. » « Cela m'a fait penser à Chantons sous la pluie. » « J'ai trouvé amusant que le chauffeur du camion donne une pastèque au chauffeur de taxi pour faire la paix. » « J'ai apprécié qu'il y ait des chansons dans le film. »

Spectacle Jeunesse musicale de France (JMF)

Les classes de CP (Mme PASTEUR) et de CE1/CE2 (Mme CLEMENT/M FRESARD) ont participé au spectacle musical : *Le fabuleux voyage de Nils Olgerson* à Belfort. Voici un résumé fait par des CE2 :
« Il était une fois Nils, un petit garçon très méchant. Il enfermait ses parents à la cave et embêtait les animaux. Pour le punir, un lutin lui jeta un sort qui le fit devenir minuscule. Comme il était tout petit, il put partir sur le dos du jars Martin avec des oies sauvages vers le sud. Lors du voyage, Nils devint gentil et courageux, car il sauva des oies du danger. Un jour, ils rentrèrent à la ferme et, comme il était devenu très sage, le lutin lui redonna sa taille normale. Nils fut content de retrouver sa famille. »
Et quelques réactions de CE1 :
« J'ai tout aimé parce que les acteurs étaient drôles, les instruments étaient beaux et on avait le droit de poser des questions aux acteurs à la fin. » « J'ai aimé parce que les chansons étaient rapides et les paroles étaient belles. » « J'ai aimé quand Nils a retrouvé sa taille et quand il s'est envolé. J'aurais voulu m'envoler comme lui avec le jars. » « J'ai aimé car les acteurs m'ont fait rigoler. »

La piscine

Les enfants du CE1 au CM1 se rendent à la piscine Pannoux tous les jeudis après-midis. Paroles d'élèves de CE2/CM1 à ce propos :
« J'aime la piscine, j'aime nager, faire le crawl, j'aime l'odeur du chlore. Mais l'eau n'a pas très bon goût, l'eau est froide. » « J'aime la piscine, j'aime nager sur le dos, plonger, chercher des objets. Avec mon bonnet, je n'entends rien, je me repose, je suis tranquille. Parfois, je peux boire la tasse. Ce n'est pas une tasse de café et ça ne fait pas plaisir. » « Dans la piscine j'adore jouer, sauter du grand plongeoir et nager dans le grand bassin mais sans les palmes » « La piscine c'est bien, mais j'ai un peu peur de l'eau. Je nage le dos crawlé et je me fatigue vite. »

Le passage du père Noël

Cette année, le père Noël est passé dans les classes de l'école et a donné un livre à chaque élève. Les CP ont réalisé un écrit collectif :
Lundi 14 décembre, nous avons eu une belle surprise. Le Père Noël est venu à l'école. Il nous a apporté des pains d'épices, des sablés et des livres.

D'autres sorties sont également prévues au cours de cette année : rencontres chorales, rencontres sportives USEP, patinoire, projet musical sur l'opéra, classe de découverte (3 jours) au Ballon d'Alsace, projet jardinage écoles fleuries, rencontre Lire en chœur ...
L'équipe enseignante remercie les mairies, la CAB, l'association RV nos écoliers et les parents d'élèves (pour leur participation financière à la coopérative scolaire) qui financent toutes ces sorties à buts pédagogiques.

DES NOUVELLES DE L'ALSH

Pendant la période scolaire, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Roppe peut accueillir maximum 40 enfants de 3 à 6 ans et 42 enfants de 6 à 12 ans à la restauration scolaire, sans pouvoir dépasser le nombre total de 79 enfants globalement en raison de la réglementation. 8 animatrices sont présentes sur le temps du midi dont la directrice et la directrice adjointe de la structure. Nous accueillons également en périscolaire les enfants à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

Cette année la directrice de la structure, Janine HELBLING, sera en formation dans le but d'obtenir le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport). Pendant ce temps c'est Nathalie MUOT qui est chargée de la Direction de l'ALSH.

Depuis septembre 2014, les animatrices du centre ont également la charge d'organiser les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Lors du second trimestre, les thèmes seront variés : initiation au théâtre, à la danse, création de saison, création de costumes et décors pour le théâtre, écologie, échecs, jeux collectifs, jeux de cartes, découverte des mots fléchés et sudoku ou encore de la détente et relaxation.

En moyenne 50 enfants de l'école élémentaire de Roppe y participent.

L'accueil de Loisirs ouvre également ses portes pendant les vacances scolaires (sauf Août et vacances de Noël).

Nous avons terminé l'année scolaire 2014/2015 par une nuit de camping organisée pendant le mois de Juillet 2015.

Et en Décembre 2015 c'était la venue de Saint-Nicolas. Les enfants étaient très ravis.

Pendant les vacances de Février 2016 (du 15 au 26 février), les thèmes du cirque et de Carnaval seront abordés.

Pour plus d'informations
vous pouvez contacter l'ALSH
en appelant Nathalie MUOT
au 03 84 29 89 20

LE CCAS COMMUNIQUE …

Sport enfant

Cette activité est mise en place tous les mardis soirs de 17H00 à 18H30 sous la direction de Virginie CABURET, éducatrice sportive diplômée envoyée par Profession Sport 25. Une vingtaine d'enfants y sont inscrits et fréquentent assidument cette activité.

Une élève de CM1 : « Je suis, inscrite depuis le CP et ça me plait beaucoup, c'est super » Un avis sans équivoque !

Atelier Zoumba

C'est une nouvelle activité qui a démarré depuis septembre 2015.

Elle s'adresse à des personnes désirant se dépenser avec une grande énergie tous les mercredis de 18H15 à 19H15.

C'est une professionnelle diplômée très appréciée, Myriam SARRAZIN, qui mène le groupe d'une trentaine de personnes ; un joli succès !

Atelier Gym douce

(ex Atelier Équilibre)

Ouvert à toutes les personnes qui veulent entretenir leur forme physique par différents mouvements, étirements, et leur équilibre en guise de prévention pour les chutes.
11 personnes suivent régulièrement cette activité sous la conduite de Laurent PERNEL, éducateur diplômé de Profession Sport 25.
La deuxième session va débuter ; il reste quelques places.

LE 11 NOVEMBRE 2015 À ROPPE

En premier, un hommage a été rendu au commandant Arnaud à la stèle érigée en sa mémoire dans la forêt.
La cérémonie s'est déroulée avec la présence des Anciens Combattants.
La Compagnie de Commandement et de logistique avait délégué un détachement du 35ème RI de Belfort dirigé par le Capitaine DURANEL pour rendre les honneurs.
Des fleurs ont été déposées en signe de reconnaissance au Commandant ARNAUD.
Alain Comte a prononcé un discours pour les Anciens Combattants puis la sonnerie aux morts et une vibrante Marseillaise résonnaient avec force dans la forêt.

Ensuite, la cérémonie s'est poursuivie devant le Monument aux Morts de la commune qui, pour l'occasion, a subi une cure de jouvence. 97 ans après que les armes se soient tues, c'était l'occasion de célébrer cet anniversaire de l'armistice de 1918.

Le détachement du 35ème RI de Belfort commandé par le Capitaine DURANEL, Adjoint du Capitaine GUERRERO, y a présenté une impeccable prise d'armes. Ce sont les enfants de l'école qui ont répondu « Mort pour la France » à l'appel des morts inscrits sur le monument, puis ils ont « piqué » une fleur dans la haie du Monument après le dépôt de gerbe. Quand retentit la sonnerie « Aux Morts » c'est toujours un moment émouvant.
Après la minute de silence, ce fut la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants par Denis HAEGELIN, Maire-Adjoint.
Une vibrante et retentissante Marseillaise a clôturé la cérémonie. Après la distribution de friandises aux enfants, un vin d'honneur a été servi au Château Lesmann.

Merci à toutes et tous, en particulier aux militaires du 35ème RI, aux Anciens Combattants, au public présent en nombre, aux enfants de l'école dont on a remarqué la présence et au Directeur de l'école élémentaire, qui s'est impliqué pour la présence des enfants afin de maintenir un objectif constant :

le devoir de Mémoire

Lieu de rencontres et de partages, le foyer rural vous invite pour cette nouvelle année à découvrir ou redécouvrir son Salon des Arts qui aura lieu le samedi 27 et dimanche 28 février. Les bénévoles de l'association et surtout les artistes exposants seront ravis de vous accueillir et de vous faire partager leur passion, l'entrée est gratuite.
Les activités perdurent soit **l'art floral**, la création avec **carton mousse**, le bien être avec **l'atelier détente**, et le **yoga, le judo** adulte et enfant sans oublier **l'aïkido, le Qi gong, le Kali silat.**

Section Yoga

Aïkido

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

L'année 2015 vient de se terminer. C'était plutôt une bonne année mais malheureusement nous déplorons plusieurs décès au cours de cette année. D'abord c'est Mireille DARD qui nous a quittés le 1er septembre 2015 à l'âge de 85 ans. C'était une fidèle du club, une passionnée de scrabble. Ensuite c'est Roger DEBORD qui est parti à l'âge de 92 ans. C'était aussi un fidèle qui aimait beaucoup les jeux de cartes, et il entonnait les chansonnettes aux différentes réunions. Le club s'associe à la peine des familles et leur présente ses plus sincères condoléances.

Le Club de l'Âge d'Or invite toutes les personnes de plus de 65 ans de venir grossir ses rangs, nous en serions très heureux. Vous y êtes les bienvenus dans une ambiance conviviale. Que la nouvelle année 2016 commence bien, et puis tout au long de l'année, c'est ce que nous vous souhaitons très sincèrement.

Pour 2016, les réunions auront toujours lieu au Château Lesmann les :

7 Janvier 2016 à 13H30	23 juin 2016 à 14H00
21 janvier 2016 à 13H30	7 juillet 2016 à 14H00
4 février 2016 à 13H30	21 juillet 2016 à 14H00
25 février 2016 à 13H30	8 septembre 2016 à 14H00
3 mars 2014 à 14H00	22 septembre 2016 à 14H00
24 mars 2014 à 14H00	6 octobre 2016 à 14H00
7 avril 2016 à 14H00	20 octobre 2016 à 14H00
28 avril 2016 à 14H00	3 novembre 2016 à 13H30
12 mai 2016 à 14H00	20 novembre 2016 à 13H30
26 mai 2016 à 14H00	8 décembre 2016 à 13H30
9 juin 2016 à 14H00	22 décembre 2016 à 13H30

Pour tout complément d'information vous pouvez vous adresser à Louis IOLLER, 82 avenue du Général de Gaulle 90380 Roppe. Tél 06 66 93 59 05.

Tous les membres du club de l'Age d'Or se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2016.

Le Président

Louis IOLLER

LE CO.DE.R.P.A. 90

Le Plan départemental en faveur des personnes retraitées et âgées (2012-2016) :

- Que chacun puisse vieillir dans de bonnes conditions est une préoccupation importante du Conseil général, premier acteur institutionnel compétent en matière d'aide aux personnes âgées.
- Vivre chez soi le plus longtemps possible, entrer dans un établissement adapté à ses besoins, bénéficier d'une aide sociale ...

Devant la diversité des besoins des seniors, le Département a mis en place une série de mesures.
Le Schéma départemental en faveur des personnes retraitées et âgées récapitule toutes les actions et les projets menés par le Conseil général.

Ainsi, le CO.DE.R.P.A. 90 (COmité DÉpartemental des Retraités et Personnes Âgées du Territoire de Belfort) **s'engage à réaliser les missions suivantes** :

1.1 Participation au réseau gérontologique local.
Il joue un rôle de **proposition**, voire de **promotion de nouveaux thèmes de réflexion et de nouvelles actions** (exemple : « café des âges », conférences diverses).

1.2 Relais et diffusion d'information
Le CO.DE.R.P.A. 90 est un relais d'information et de réflexion vers les personnes âgées et leurs familles.

1.3 Réflexions thématiques
Le CO.DE.R.P.A. 90 s'organise à partir de 4 commissions spécialisées : animation, hébergement, domicile, problématique du vieillissement. Chaque commission, est chargée d'élaborer un rapport annuel, présenté lors de l'Assemblée Générale.

1.4 Actions de convivialité et d'animation
Le CO.DE.R.P.A. 90 assure l'organisation et la mise en œuvre des actions suivantes :
- **visite annuelle aux personnes âgées hospitalisées** (centre hospitalier à Belfort et section de moyen séjour à Bavilliers)
- **tournoi sportif inter-maisons de retraites**

1.5 Appui aux actions de prévention
Dans le cadre d'une coopération partenariale, le CO.DE.R.P.A. 90 participe :
1- au **comité de prévention des chutes** : mise en place d'ateliers équilibre, ...
2 - à **l'opération " VITA SANTE"** : coordination des actions et gestion du financement des actions de prévention santé (CCAS Ville de Belfort)

1.6 Organisation de la journée gérontologique annuelle.
En partenariat avec la Fédération **hospitalière** de Gérontologie le CO.DE.R.P.A. 90 participe à l'élaboration et à l'organisation de la journée de réflexion annuelle qui se tient habituellement à Belfort.

Le CO.DE.R.P.A. se tient à la disposition des retraités et personnes âgées
Des permanences ont lieu tous les mardis (9 h-12 h), mercredis (14 h-16 h), vendredis (14 h – 17 h)

Pour joindre le CO.DE.R.P.A. 90 :
4 AS, rue de l'As de carreau, Tour R8, 1er étage, 90000 BELFORT
Téléphone : 03 70 04 87 00 Mail : coderpa90@gmail.com

De son côté, la Maison de l'Autonomie recense toutes les informations utiles pour les personnes âgées et notamment les actions des communes sur Internet à l'adresse : http://www.territoiredebelfort.fr/personnes-agees-personnes-handicapées

MES RÉSOLUTIONS SANTÉ 2016

Mieux gérer mon budget

24 heures sur 24, je consulte l'ensemble de mes remboursements, de mes versements de rentes ou d'indemnités journalières.

Je peux aussi télécharger mes relevés mensuels de prestations.

C'est un outil simple et pratique pour suivre mes paiements, grâce à de nombreuses rubriques permettant de :

- Visualiser toutes les informations sur mes remboursements : combien, quand, pour quel acte ?
- Rechercher le détail d'un remboursement en particulier et vérifier la bonne transmission à ma complémentaire santé.
- Voir un aperçu global, mensuel ou annuel, de mes remboursements.
- Connaître les franchises et les participations forfaitaires restant à ma charge pour chaque acte remboursé.

Effectuer des démarches en ligne

Plus besoin de me rendre systématiquement à ma caisse d'assurance maladie ou d'appeler un conseiller.

Je peux effectuer de nombreuses démarches en ligne : demander mes attestations (droits, indemnités journalières, …), signaler la perte ou le vol de ma carte Vitale et même actualiser mes coordonnées.

Découvrir les offres de prévention

En fonction de mon âge, de ma situation (par exemple, une grossesse), de mon état de santé…, je découvre dans mon espace personnel les conseils et les offres qui me concernent : dépistages, rendez-vous santé, etc. Je peux également consulter une fiche repère sur chacune des offres de prévention qui m'est proposée pour connaître le détail des examens à suivre.

Le saviez-vous ?

Vous avez la possibilité de contacter votre caisse par e-mail, 24h/24 et 7j/7.

Vous recevrez les réponses à vos questions sous 48 heures, directement dans l'espace messagerie de votre compte.

Ce service est également disponible sur l'application mobile.

Pour obtenir le code d'accès au compte ameli

Il suffit d'en faire la demande en ligne. Un code provisoire à 4 chiffres vous est adressé par voie postale.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA BAROCHE ET ENVIRONS

Le don du sang permet chaque jour de soigner et de sauver bien des vies car

Le don du sang, c'est la vie !

C'est pourquoi, l'Amicale des Donneurs de Sang de la Baroche et des environs vous invite à venir faire un acte citoyen.

Bonjour à toutes et tous,
Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, les évènements de fin 2015 ont créé un élan de solidarité qui s'est traduit par une forte affluence dans les Amicales de donneurs de sang de la région de même qu'au niveau national.

L'Amicale des donneurs de sang de la Baroche souhaiterait une mobilisation aussi importante de votre part et de la part de futurs donneurs pour deux raisons :

- **Les stocks de sang sont toujours bas** (car le sang ne se conserve pas),

- **Pour maintenir une collecte à Roppe**, car le centre de Besançon ne pourra plus se déplacer à Roppe si le nombre de dons n'augmente pas.

Merci aux donneurs qui se sont mobilisés au cours de l'année 2015 ; vos parents, vos amis, vos voisins seront les bienvenus, n'hésitez pas à leur en parler.
Merci à la municipalité qui, par l'octroi d'une subvention, permet d'organiser au mieux la collation d'après don.
D'avance merci pour votre participation et bonne et heureuse année 2016

Cordialement
L'Amicale des donneurs de sang

Dates des collectes 2016 :

Mercredi 9 mars 2016	au Château Lesmann	de 16h30 à 19h30
Mercredi 8 juin 2016	au Château Lesmann	de 16h30 à 19h30
Mercredi 21 septembre 2016	au Château Lesmann	de 16h30 à 19h30

CAMPAGNE "LUMIÈRE ET VISION" À ROPPE

Être vu et bien voir

Cette campagne s'est déroulée le 18 novembre 2015 toute la journée sur la voie adjacente de la place du Château Lesmann.

Elle visait à proposer aux automobilistes la **vérification gratuite** de quelques éléments clés de leur voiture à l'approche de l'hiver, avec notamment :

- vérification des éléments lumineux, stops, clignotants, feux de recul, …
- vérification et réglage des feux : position, code, phare, antibrouillard, détresse ; à noter que rares sont les véhicules dont les phares sont bien réglés,
- vérification de l'état du pare-brise (impacts éventuels), de l'usure des pneus,
- vérification du bon état des balais d'essuie-glaces, rétroviseurs etc.

Finalement, chaque automobiliste s'est vu remettre un bon de réduction pour le remplacement des balais d'essuie-glace, si nécessaire, dans un magasin de Belfort.

Les agents de Prévention Routière du Président LAMBALOT ont assuré cette vérification pour une trentaine de véhicules, bénévolement, sous un superbe beau temps cette année. **MERCI à eux.**

Les ASTUCES (source Prévention Routière):

- Un balai d'essuie-glaces usé laisse sur le pare-brise des traces qui limitent la visibilité. Un pare-brise sale peut faire perdre jusqu'à 30% de visibilité. Le plus grand nombre d'entre eux est doté d'une pastille qui indique sa nécessité de remplacement prochain lorsque la couleur vire.
- Assurez-vous que le niveau du liquide lave-glace avant et arrière est suffisant.
- Mieux vaut posséder un véhicule équipé de feux s'allumant automatiquement dès qu'il y a une zone d'ombre, dans un tunnel, à la tombée de la nuit. Pensez-y lors de votre prochain remplacement.

Les IDEES FAUSSES : Rappel (source Prévention Routière):

- « *Vérifiés lors du contrôle technique, il n'est plus nécessaire de contrôler les feux plus souvent* ». **NON**, un feu déréglé d'à peine 1% vers le haut multiplie les risques d'éblouissement des autres usagers de 20%. Déréglé vers le bas, cela entraîne une perte de visibilité de 30 mètres,
- *« Tant qu'elles fonctionnent, les ampoules sont efficaces »*. **NON**, au bout de deux années, les ampoules ont déjà perdu 50% de leur efficacité. Les changer par paires.

LE MARCHÉ DE ROPPE : SAISON 3

VOTRE MARCHÉ REPRENDRA LE VENDREDI 8 AVRIL 2016

Ce marché se tient sur la place du Château Lesmann le 2° vendredi de chaque mois de 17H à 20H.

Vous y trouverez :

- le boucher "Aux petits oignons", Alexis BIDEAUX
- les fruits et légumes de MONTAVON (Reppe)
- une maraichère Jeannette DEMEUSY (Leval)
- les produits laitiers et les fromages de Sophie (Offemont)
- la vanille et les épices Ambafao M. et Mme WALTZER (Menoncourt)
- le miel et ses produits dérivés des Ruchers du Châtelet de Christophe HEIDET (St Germain-le-Châtelet)
- l'Atelier Gourmand avec ses gâteaux et ses confitures de Mme KISTER (Morschwiller)
- les Zappéros de Fredo, délicieux mélanges à tartiner
- le vin de Clape Diffusion de NEGRO (Grosmagny)
- en saison, Pauline du " Verger sur la côte " (Petitmagny) nous fait profiter de ses petits fruits rouges
- notre stand de produits équitables (alimentation et artisanat) et fruits de saison bio

Vous pouvez également faire aiguiser et affûter vos couteaux, ciseaux et outils chez Affut'pro : Jacques MAFFLI

Sans oublier de vous retrouver pour un moment de convivialité entre voisins, amis autour de notre "table-buvette".

Voilà, c'est tout ça, un marché, un endroit où l'on trouve de bons produits frais, et où on a le plaisir d'échanger avec les gens du village.

Tous les acteurs de ce marché sont des producteurs et commerçants locaux qui apportent leurs produits frais et leur savoir-faire.

LE MARCHÉ : Y ALLER, C'EST LE GARDER !

C'est l'occasion de consommer plus responsable en favorisant le développement du commerce local.

Voici les dates pour les marchés de 2016 :

8 avril	8 juillet	14 octobre
13 mai	12 août	11 novembre
10 juin	9 septembre	9 décembre

SOURIONS !

"Chérie," dit le mari à sa femme, "j'ai invité un ami à venir dîner à la maison ce soir."
"Quoi ? Mais tu es fou ma parole ? La maison est un vrai foutoir, je n'ai pas eu le temps d'aller faire les courses, il n'y a plus un seul couvert propre et je ne me sens pas du tout d'humeur à faire la cuisine!"
"Je sais tout ça !"
"Dans ce cas, peux-tu m'expliquer pourquoi tu l'as invité à souper ?"
"Parce que ce pauvre gars est en train de songer à se marier."

- La femme : Qu'est-ce que tu aimes le plus chez moi? Mon esprit ou ma beauté naturelle ?
- Le mari : Ton sens de l'humour

Pourquoi les marchands de savon font-ils fortune ?
- Parce que leurs clients les savent honnêtes.

Deux garçons jouaient au football au parc Borelly, à Marseille, quand l'un d'eux fut attaqué par un pitbull. L'autre eut le réflexe d'arracher une planche de la clôture proche et de l'abattre sur le chien, lui brisant la nuque.
Le reporter barre la ligne déjà écrite et recommence son article : "Un jeune voyou assassine froidement le compagnon à quatre pattes d'une honnête famille marseillaise".

Mes enfants, que faut-il faire pour que Dieu nous pardonne nos péchés ? Toto lève le doigt :
- Il faut d'abord pécher, m'sieur !

Toto se plaint à un ami :
- Ma mère m'a puni pour une chose que je n'ai même pas faite.
- Ah oui ? Qu'est-ce que c'est ?
- Mes devoirs ...

Une épouse excédée dit à son ivrogne de mari :
- Connais-tu la différence entre la lune et toi ?
- Ben non, je ne vois pas !
- La lune est un astre et toi un désastre !
- Pourquoi me dis-tu cela ?
- Parce que la lune est pleine tous les mois, mais toi c'est tous les soirs !

Il existe deux types de douaniers : les manuels et les intellectuels :
- Les manuels font signe de passer avec la main ;
- Les intellectuels font signe avec la tête.

Une enquête mondiale a récemment été réalisée. Elle contenait la question suivante :
" Pouvez-vous donner, s'il vous plaît, votre opinion sur la pénurie d'aliments dans le reste du monde ?
Cette enquête fut un échec total car :
* en Afrique, personne ne savait ce qu'étaient des " aliments ",
* en Europe occidentale, personne ne savait ce qu'était une " pénurie ",
* en Europe de l'Est, personne ne savait ce qu'était une " opinion ",
* en Amérique du Sud personne ne savait ce que signifie " s'il vous plaît ",
* aux États Unis, personne ne savait ce qu'était le " reste du monde ".

Ce sont trois étudiants qui ont un examen final à passer le lundi. Ils sont brillants et vont faire la fête le dimanche. Seulement, ils ne se réveillent pas le fameux lundi matin et vont voir le professeur responsable pour s'excuser. Ils lui demandent alors à repasser l'examen le lendemain matin en argumentant en guise d'excuse qu'ils ont crevé une roue sur le chemin du retour. Le professeur accepte finalement. Les étudiants bossent toute la nuit et arrive le matin. Le prof les met dans des salles différentes et leur donne les sujets d'examen. Le premier problème est sur 5 points. Chacun le lit dans son coin et trouve ça très facile. Après, ils tournent la page et le second problème pour 95 points est : Quelle roue a crevé ?

Qu'est-ce qu'un cocu ?
C'est un entier qui s'est fait prendre sa moitié par un tiers.

Qu'est ce qui se lève quand tu t'en sers, qui s'abaisse quand tu as fini de t'en servir et qui goutte après usage ?
Un parapluie. .....

Quel est le point commun entre les fonctionnaires et le jeu des mikados ?
Réponse: Si tu bouges c'est perdu !

Comment appelle-t-on un fonctionnaire qui travaille deux heures par jour ? Un hyperactif !

DU THÉÂTRE POUR LE TÉLÉTHON … ET POUR NOTRE PLAISIR !

C'est en 2014 que Jean-Claude LABRUNE et sa troupe de l'association "JEUX THÈME" sont venus de Châtenois-Les-Forges nous proposer une pièce de théâtre intitulée « Jour de soldes ».
Pour nous, Roppois, c'était une première mais pas pour les acteurs qui ont fait preuve d'une parfaite maîtrise de la situation. Cette soirée aura duré juste le temps … d'un fou-rire !
En mars 2015, l'opération a été reconduite avec deux représentations de « Tout bascule », leur nouvelle pièce. Comme pour la saison précédente, les recettes des entrées et de la buvette gérées par des bénévoles chatenais et roppois viennent d'être reversées en intégralité à l'AFM Téléthon dont le coordinateur adjoint pour le département, Laurent REININGER accompagné de ses assistantes, est venu en décembre dernier en Mairie de Roppe recevoir des mains de Louis HEILMANN, Maire de Roppe et de Jean-Claude LABRUNE, Président de l'association "JEUX THÈME", un chèque de 678,22 € déduction faite des droits d'auteur et de quelques frais d'organisation (la salle a été mise à disposition par la Mairie et les acteurs de talent ont joué gracieusement).

En son nom et en celui des autres comédiens de l'association, Jean-Claude LABRUNE s'est dit « enchanté de jouer pour le plaisir et de participer à cet élan national de générosité », promettant « de revenir à Roppe une troisième fois pour interpréter la pièce “ Panique avant l'heure" préparée actuellement ».
Dans ses remerciements, Laurent REININGER a encouragé ce genre d'initiative, indiquant que si le nombre de manifestations était en baisse, le montant global des dons restait néanmoins en progression.

Qu'on se le dise !

Toujours au bénéfice du Téléthon, la troupe **"Jeux Thème"** de Chatenois-Les-Forges **reviendra** nous présenter une comédie intitulée **"Panique avant l'heure"** de Franck MORELLON au Château Lesmann **les vendredi 6 et samedi 7 mai 2016 en soirée**.
N'oubliez pas d'inscrire ce rendez-vous dans vos tablettes, vous pourriez le regretter !

LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°29)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

En saupoudrage

Les usages domestiques

Chaussures et chaussons
Saupoudrez du bicarbonate à l'intérieur lorsque vous ne les utilisez pas. Puis juste avant de les remettre, secouez-les à l'envers pour éliminer l'excédent de poudre.

Intéressant !
Pour tout ce qui est chaussures, chaussons ou chaussettes, outre le fait de neutraliser les odeurs, le bicarbonate empêche la formation et la prolifération des champignons et moisissures, c'est-à-dire des mycoses.

Chrome
Passez en frottant légèrement une éponge humide, saupoudrée de bicarbonate. Rincez et essuyez. Vos chromes seront comme neufs.

Coffre et habitacle de la voiture
Afin d'éliminer les odeurs désagréables dans le coffre ou sur les sièges de votre voiture, saupoudrez du bicarbonate de soude et laissez agir pendant environ 30 minutes puis passez l'aspirateur.

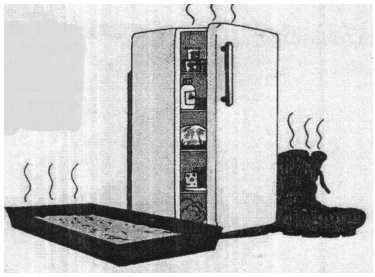

Litière à chat
Afin d'assurer une meilleure hygiène et d'absorber les odeurs, saupoudrez du bicarbonate dans le fond de la litière sur une couche d'environ 1/2 cm. Versez ensuite la litière normalement.

Marbre
Saupoudrez du bicarbonate et frottez très légèrement à l'aide d'une éponge humide ou d'un chiffon. Rincez à l'eau tiède et essuyez à l'aide d'un chiffon doux.

Plaques de cuisson
Saupoudrez un peu de bicarbonate sur vos plaques de cuisson, frottez si besoin est avec une éponge humide et essuyez.

Tapis
Passez l'aspirateur sur le tapis puis saupoudrez du bicarbonate. Laissez reposer une heure minimum ou plus pour les tapis vraiment sales. Puis passez à nouveau l'aspirateur muni de sa brosse.

Astuce !
Pour les taches récalcitrantes, appliquez un peu de bicarbonate sur la ou les taches et frottez avec une éponge imbibée de vinaigre d'alcool ou d'eau de Vichy.

Précaution
Avant d'appliquer sur des tissus foncés ou des tissus dont vous n'êtes pas très sûr de la teinture, pratiquez un test sur un petit morceau du tissu.

Textiles en tout genre
Saupoudrez du bicarbonate et laissez agir au minimum 2 heures puis brossez-les. Ils seront assainis et rafraîchis.

(à suivre)

LA PAGE DES CHEFS

Lasagnes saumon et poireaux

Les poireaux se marient très bien avec le poisson en général et le saumon en particulier.

Ingrédients pour 2 personnes :

125 g de lasagnes 300 g de filet de saumon 20 g de farine
450 g de poireaux 50 g de beurre 30 cl de fumet de poisson
2 cuillerées à soupe d'huile d'olive vierge extra, sel et poivre.

Faites bouillir 2 litres d'eau, salez et versez un filet d'huile d'olive. Faites cuire les lasagnes pendant le temps indiqué sur le paquet en les remuant de temps en temps.

Égouttez-les puis étalez-les sur un torchon propre et humide afin qu'elles ne se dessèchent pas.

Nettoyez les poireaux, coupez-les en fines rondelles et faites-les revenir à feu doux dans une poêle avec 10g de beurre et une cuillerée à soupe d'huile d'olive. Salez, poivrez. Quand les poireaux sont bien moelleux (après 15 mn environ), éteignez le feu et réservez-les.

Enlevez la peau du saumon et coupez-le en petits dés. Faites-les sauter dans une poêle avec l'huile d'olive restante et 10g de beurre pendant une minute en remuant. Éteignez le feu et réservez.

Faites fondre 20g de beurre dans une casserole, ajoutez la farine et mélangez afin de bien l'incorporer. Versez le fumet graduellement pour éviter la formation de grumeaux. Portez à léger frémissement et laissez mijoter 15mn à feu très doux en remuant constamment ; rectifiez l'assaisonnement.

Préchauffez le four à 200°C (th 6). Beurrez un plat à four rectangulaire de 15 x 20 cm environ. Étalez successivement des couches de lasagnes, de saumon, de poireau et de velouté en prenant soin de bien couvrir toutes les lasagnes pour qu'elles ne se dessèchent pas pendant la cuisson. Renouvelez l'opération trois fois. Enfournez et faites cuire 20mn environ, jusqu'à ce que le dessus soit légèrement gratiné.

Gâteau tout simple au chocolat amer

Ingrédients pour 4 à 6 personnes :

200 g de chocolat noir, 150 g de sucre, 4 œufs
50 g de farine une pincée de sel
150 g de beurre salé tempéré, découpé en petits dés
+ 20 g pour le moule
Un moule à tarte ou un moule carré
Temps de préparation: 20 minutes
Temps de cuisson: 30 minutes

Préchauffez le four à 180°C (th 6).
Beurrez soigneusement le moule.

Le chocolat

Versez de l'eau à mi-hauteur d'une grande casserole et portez au frémissement.

Brisez le chocolat en morceaux et mettez-le à fondre au bain-marie dans un bol posé dans la casserole.

Les blancs en neige

Cassez les œufs et séparez les blancs des jaunes. Battez fermement les blancs en neige avec une pincée de sel.

La préparation

Mélangez grossièrement le beurre et le sucre ; ajoutez-y le chocolat fondu tout en continuant de mélanger puis incorporez un à un les jaunes d'œufs sans cesser de remuer. Ajoutez la farine puis enfin les blancs d'œufs en trois fois ; lissez bien le mélange.

La cuisson

Remplissez le moule de pâte, baissez la température du four à 150 °C (th 5) et enfournez le gâteau.
Laissez-le cuire pendant environ 30 minutes.
Démoulez le gâteau une fois tiédi : il serait en effet plus difficile de le démouler par la suite.

Variante

Vous pouvez ajouter des amandes effilées ou des petits morceaux d'orange confite pour changer.

CONSEILS ANTI-CAMBRIOLAGES

Avec les mois d'hiver et l'arrivée de fêtes de fin d'année, le nombre de cambriolages augmente car les malfrats repèrent plus facilement les logements vides et non éclairés. Mais ce constat est valable tout le long de l'année.

Aussi :

- Avant de partir, verrouillez portes et fenêtres, n'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés et évitez de laisser vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres,
- Informez votre entourage (famille, ami, voisin, gardien,…) de votre absence et faites relever votre courrier par une personne de confiance,
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou réseaux sociaux indiquant la durée de votre absence. Transférez tous les appels sur votre portable ou une autre ligne,
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio, etc…
- Sécurisez votre porte d'entrée en faisant installer des charnières anti effraction ou une serrure multipoints labellisée A2P (Assurance Prévention Protection),
- Si vos fenêtres sont vulnérables, par exemple en rez-de-chaussée, faites installer des barreaux, des volets ou des fenêtres antivol.
- L'installation d'une alarme couplée à un système de télésurveillance plaçant votre domicile sous protection électronique 24 heures/24 reste la parade la plus efficace.

Opération STOP-PUB

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine vous invite à adopter un geste éco-citoyen grâce à ce Stop pub.
Objectif : réduire le gaspillage en aidant les citoyens qui ne souhaitent pas recevoir de publicités dans leur boite aux lettres mais qui souhaitent continuer à recevoir la presse des collectivités (Région, Département, Commune).

Comment ?

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine met à disposition gratuitement cet autocollant Stop-pub (disponible à l'Hôtel de Ville, annexes, service déchets...).
Si vous souhaitez tout de même être au courant des promotions, consultez en ligne : certains magasins et grandes surfaces proposent leur catalogue sur leur site internet.

Le saviez-vous ?

En apposant un autocollant mentionnant le refus de recevoir des imprimés non adressés, les foyers peuvent réduire d'environ 40 kg par an leurs déchets et économiser des ressources naturelles.

1 tonne de papier, c'est 10 arbres + 15 m³ d'eau + 6000 kwh

Réclamations

- ✔ Vous continuez à recevoir des courriers non adressés et de la publicité malgré votre stop-pub ?
- ✔ Vous ne recevez plus les journaux des collectivités ?
- ✔ Les publicités ou les journaux non distribués sont déposés en grand nombre dans votre immeuble ou boite aux lettres ?

Signalez le dysfonctionnement sur notre site www.agglo-belfort.fr rubrique déchets, nous en ferons part aux distributeurs.

Communauté de l'Agglomération Belfortaine
Service déchets ménagers
Tél. : 03 84 54 24 24 www.agglo-belfort.fr

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2015

Facile

3	9	1	5	8	4	2	6	7
7	4	2	1	9	6	5	8	3
5	8	6	2	7	3	4	1	9
2	3	8	7	4	9	6	5	1
1	5	4	6	3	2	7	9	8
6	7	9	8	1	5	3	4	2
9	6	7	4	2	8	1	3	5
4	1	3	9	5	7	8	2	6
8	2	5	3	6	1	9	7	4

Facile

7	3	9	2	4	5	8	6	1
5	2	8	6	1	3	9	4	7
1	4	6	7	9	8	2	5	3
4	5	3	1	7	9	6	2	8
9	6	1	8	3	2	4	7	5
8	7	2	5	6	4	1	3	9
6	9	7	4	5	1	3	8	2
2	1	4	3	8	7	5	9	6
3	8	5	9	2	6	7	1	4

Moyen

8	4	3	6	5	2	1	9	7
9	1	7	3	4	8	6	2	5
6	2	5	7	1	9	3	8	4
5	7	9	4	3	1	8	6	2
2	6	8	5	9	7	4	1	3
4	3	1	8	2	6	5	7	9
7	5	2	1	6	4	9	3	8
3	9	6	2	8	5	7	4	1
1	8	4	9	7	3	2	5	6

Moyen

2	5	1	7	3	4	8	6	9
3	8	6	9	2	5	7	4	1
4	9	7	1	8	6	2	5	3
9	6	5	8	7	2	1	3	4
7	4	3	5	9	1	6	8	2
8	1	2	4	6	3	9	7	5
5	7	4	2	1	8	3	9	6
1	3	8	6	4	9	5	2	7
6	2	9	3	5	7	4	1	8

Difficile

4	7	8	1	3	2	5	9	6
6	5	2	4	9	7	8	3	1
1	3	9	8	6	5	2	7	4
5	8	6	9	1	4	3	2	7
3	1	7	2	8	6	4	5	9
2	9	4	7	5	3	1	6	8
9	4	3	6	2	1	7	8	5
8	2	1	5	7	9	6	4	3
7	6	5	3	4	8	9	1	2

Difficile

2	1	6	4	7	8	3	5	9
9	8	3	2	5	1	7	4	6
4	5	7	6	9	3	1	8	2
3	7	9	5	8	2	4	6	1
5	6	1	9	3	4	8	2	7
8	4	2	1	6	7	9	3	5
7	2	4	8	1	6	5	9	3
1	9	8	3	2	5	6	7	4
6	3	5	7	4	9	2	1	8

GRILLES DE SUDOKU DE JANVIER 2016

Facile

		4	5	7				
3	5			8		4		
7		1			9	6	5	
6	1		4	5			7	3
	8						6	
9	3			1	7		8	4
	7	6	1			8		9
		8		6			4	5
				9	5	7		

Facile

9							8	
8		3	1	2	9	6		5
		5	7	6	8	3		
5		2					7	
3		6	5		1	8		4
	1					5		6
		9	6	8	3	7		
2		7	9	1	5	4		8
	5							1

Moyen

			2			3	4	5
				3		1		9
		1	4				2	
6			1	2			8	
	1			4			7	
	8			7	5			1
	9				2	8		
7		5		1				
3	6	8			9			

Moyen

						5	3	2
				6		4		
1				3	5		7	
8			3			7		5
	2	7				6	9	
5		9			6			4
	5		1	8				9
		3		2				
2	1	4						

Difficile

	2					3		
5			1				2	
	4	9	7				8	5
		2			1			4
6			5		2			8
7			6			2		
2	5				4	8	9	
	6				8			2
		8					1	

Difficile

			7		8	2		
2		3			9		6	
	6		3			1		
6	8		9					4
		4				9		
7					4		8	1
		5			1		2	
	2		6			8		9
		6	2		3			

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	*1*
État civil 2° semestre 2015 – Électrice active à 101 ans !	*2-3*
Délibérations du conseil municipal au 2° semestre 2015	*4-12*
Vigipirate	*13*
Conséquences de la loi NOTRe pour la commune de Roppe	*14*
Rue de Phaffans (suite)	*15*
La commune réutilise les vieilles pierres	*16*
Jobs d'été 2015	*17*
Accès aux Chézeaux II	*18*
Élagage d'un arbre au-dessus de la cour de la Mairie-école	*19*
2015/16 à l'école maternelle	*20*
Les enfants de l'école élémentaire	*21*
Des nouvelles de l'ALSH	*22*
Le CCAS communique	*23*
Le 11 novembre à Roppe	*24*
Le Foyer Rural	*25*
Le club de l'Âge d'Or	*26*
Le CO.DE.R.P.A. 90	*27*
Mes résolutions santé 2016	*28*
L'Amicale des donneurs de sang de la Baroche et environs	*29*
Campagne "Lumière et vision" à Roppe	*30*
Le marché de Roppe : saison 3	*31*
Sourions !	*32*
Du théâtre pour le Téléthon … et pour notre plaisir !	*33*
Le bicarbonate de soude et ses bienfaits	*34*
La page des chefs	*35*
Conseils anti-cambriolages	*36*
Stop-Pub	*37*
Solution des grilles de Sudoku de juillet 2015	*38*
Grilles de Sudoku de janvier 2016	*39*
Table des matières	*40*

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.
Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS - COMMERÇANTS

BOIS DE CHAUFFAGE

BORNAQUE Yannick

4 rue de la Cotate
06 82 84 15 28

BOULANGERIE PÂTISSERIE

JACQUEL Julien

31 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 90 18

Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H
Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H

CHAUDRONNERIE MÉCANOSOUDURE

CLERC INDUSTRIE
TECRIM INDUSTRIE

8 rue de Phaffans
03 84 36 65 65
www.clerc-industrie.fr

CHAUFFAGE SANITAIRE

CUNCHON Wilfried

33 rue des Chézeaux
06 61 98 87 55
wilfried.cunchon@free.fr

CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION

CSNP
PIEMONTESE Nicolas

4T rue du Stade
03 84 29 20 98
06 07 39 27 03

COIFFURE

CELINE COIFFURE

45 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 94 03

COIFFURE

ESTIENNEY Luc

12 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 87 02

COIFFURE

L'Essentiel
MARCHAL Edith

15 avenue du Général De Gaulle
03 84 54 61 39

COIFFURE

TRIDON Edith

14 rue Sous Le Vernois
06 50 44 48 89

CRÉPISSAGE

GUL SARL
GUL Metin

6 rue de Vétrigne
03 84 29 87 96

DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES

JOSSERON DEPANNAGE

1 avenue du Général De Gaulle
03 84 23 52 52

Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H

ENQUÊTES - RECHERCHES

ARPG
GILLET Francis

10 bis rue de Vétrigne
03 84 29 41 56
06 14 13 58 08
arpgf@hotmail.fr

EXPERTISE COMPTABLE

CF CONSEILS

15 bis av. du Général De Gaulle
03 84 19 01 74
09 63 51 46 08

EXPERTISE COMPTABLE

HB CONSEILS

8 rue des Champs Fourchins
03 84 29 83 89

FERMETURES

FERMETURES VALBERT
VALBERT Patrick

bureaux à 90400 TREVENANS
03 84 29 47 16
06 08 54 19 53
patrickvalbert@hotmail.fr
www.fermeture-valbert.fr

FLEURISTE

DIDIER FLEURS

15 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 96 23

GARAGE

BOURLIER BELFORT

1 avenue du Général De Gaulle
03 84 46 65 50
www.bourlier.fr

GARAGE

GIRARD Nicolas

21 rue du Stade
06 14 81 35 46

ISOLATION EXTÉRIEURE

ISOLA FAÇADE
DOLDURAN Kemal

4 av. du Général De Gaulle
06 50 10 05 05

NETTOYAGE DE VEHICULES

GROSMAIRE EURL

22 av. du Général De Gaulle
Tunnel de lavage Auchan
03 84 58 01 72
06 83 99 56 30

PAVAGE TERRASSEMENT

EST PAVAGE
KARA Ismaïl

23 avenue du Général De Gaulle
06 23 75 27 17

PIZZAS AU FEU DE BOIS

PIZZA PERFECT
BATISTA Patrick

place du Général Bigeard
06 64 26 33 24

Mercredi 17H30 - 21H

PLÂTRERIE PEINTURE

ISORENS SARL
FIKIL Irfan

18bis av. du Général De Gaulle

PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE

RIBLET SARL

27 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 87 90
07 60 06 05 11

POSE DE FERMETURES

A. N FERMETURES

2bis rue du Stade
06 60 92 28 28
06 79 33 78 47

POSE DE FERMETURES

ROCHER Philippe

19 avenue du Général De Gaulle
09 53 95 43 44

RESTAURANT PIZZERIA

LE VELOUTÉ

39 avenue du Général De Gaulle
03 84 29 19 06

sur place ou à emporter, repas à domicile

STATION SERVICE

STATION MARGAINE

74 bis av. du Général De Gaulle
03 84 29 88 43

TAXI - VSL

BOUCARD Damien

rue du Commandant Arnaud
06 31 27 73 24

TAXI - VSL

Taxi GHIS
PANIC Ghislain

rue du Commandant Arnaud
07 50 20 13 62
taxighis@hotmail.fr

TRANSPORTS DE VÉHICULES

TRANS INTER EUROPE

rue de Phaffans
03 84 29 91 25

TRANSPORTS DE VÉHICULES

TRANSPORTS BLB
BROGGI Raphaël

64 av. du Général De Gaulle
06 81 75 78 63
transportblb@orange.fr